



LABRY AUTREMENT

Déclaration préalable Conseil Municipal du vendredi 25 janvier 2019

Nous sommes tout à fait surpris et désolé de l'attitude de notre Maire lors de son discours aux vœux à la population. En effet, lorsqu'il a évoqué la fermeture du centre d'enfouissement sur notre commune, il n'a évoqué que le problème d'argent omettant de dire que de ce fait nous évitons de détruire 10 hectares de la forêt de notre village, que cette fermeture évitera de lacher des milliers de M3 de gaz méthane dans l'atmosphère et de ne plus pourrir la vie de plusieurs centaines d'habitants qui supportent depuis des années des odeurs nauséabondes.

Nous lui rappelons au passage que la transition écologique pour l'environnement est une priorité mondiale (COP 21 et 22) soutenue par le gouvernement sous l'autorité du Président de la République.

Plutôt que d'annoncer l'augmentation de la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères et déchets verts, il serait plus judicieux de convaincre le SIRTOM de mettre en place une redevance incitative qui serait plus équitable que la taxe qui est établie sur les impôts fonciers. Elle permettrait également d'inciter les habitants à pratiquer encore plus facilement le tri sélectif.

Pour ce qui est du budget intercommunal, de par sa fonction aux Ministère des Finances Publiques, il devrait en tant que 1er Vice-Président chargé du budget, appliquer la loi et fournir les pièces comptables demandées par les élus qui les réclament. La CADA organe officiel du Ministère de l'Intérieur qui a été saisi, confirme cette obligation et exige leur transmission aux demandeurs, d'autant plus que les demandeurs sont des élus de la République.

Nous osons espérer que nous soutiendrons, sans a priori, toutes les associations de notre village sans mélanger Politique et Culture.

En conséquence, nous déposerons au nom du groupe d'opposition une déclaration préalable pour dénoncer ces faits intolérables dans une démocratie.

Roland GATTI - Jean-Luc CURDZYDLO - Philippe PIERRE